

PRODUIRE EN FRANCE AVEC LA DOUANE

Bercy, le 16 octobre 2014



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE













VALORISER SON SAVOIR-FAIRE



MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE



APPOSER UN « MADE IN FRANCE » SUR VOS MARCHANDISES

- Le « Made in France » ou le « fabriqué en France » est un marquage.
- Le « Made in » est le marquage qui permet d'identifier l'origine d'un produit.
- Ce marquage d'origine n'est ni obligatoire à l'importation dans l'Union européenne, ni lors de la commercialisation.
- → Par contre, s'il est apposé, il doit **respecter** la réglementation.



PUBLICS



LE « MADE IN FRANCE » CERTIFIE L'ORIGINE, AU SENS DOUANIER

 Le marquage d'origine est fondé sur des règles douanières : celles de l'origine non préférentielle (= nationalité économique)



Un produit peut avoir une origine supplémentaire :

l'origine préférentielle

(= confère une baisse des droits de douane sur certains produits échangés entre certains pays)



Ces 2 origines ne suivent pas le même corpus de règles.



MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS





LE « MADE IN FRANCE », UNE RÉGLEMENTATION PRÉCISE

• Quel fondement juridique ?

Le code des douanes communautaire et ses annexes « A chaque type de produit correspond une règle d'origine »

- Il existe deux grands types de règles pour déterminer le « Made in » :
 - 1 seul pays est impliqué dans la fabrication du produit :
 - l'entière obtention
 - Plusieurs pays interviennent dans la fabrication du produit :
 - changement de code douanier
 - règle de valeur ajoutée
 - règle de transformation spécifique à certains secteurs





Certains produits doivent être à 100 % originaires → règle de l'entière obtention



Le pays d'origine du vin est celui dans lequel le raisin a poussé.



Le vin est donc « fabriqué en France ».



DES FINANCES
DES COMPTES
PUBLICS

MINISTÈRE
E L'ÉCONOMIE,
E L'INDUSTRIE
DU NUMÉRIQUE



UNE TRANSFORMATION IMPORTANTE A ÉTÉ RÉALISÉE EN FRANCE

→ règle du changement de code douanier



Tubes en acier basiques d'origine **indienne** (code douanier : 7306)





Autres composants d'origine française



Balançoire fabriquée en **France**

(code douanier : 9506)

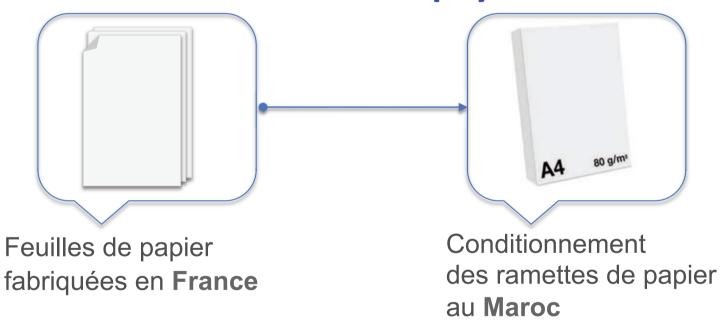
La balançoire est donc « fabriquée en France ».





UNE TRANSFORMATION IMPORTANTE A ÉTÉ RÉALISÉE EN FRANCE

avec une transformation peu importante réalisée dans un pays tiers



La ramette reste donc « fabriquée en France ».





UNE TRANSFORMATION INSUFFISANTE A ÉTÉ RÉALISÉE EN FRANCE



Confection de la chemise au **Bangladesh**





Couture des boutons en **France**

La chemise ne peut prétendre au « Made in France ».



MINISTÈRE
DES FINANCES
ET DES COMPTES
PUBLICS

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE

DE L'INDUSTRIE



PRODUIRE EN FRANCE AVEC LA DOUANE

BERCY, 16 OCTOBRE 2014

QUI ÉLABORE CES RÈGLES ? OÙ SONT-ELLES APPLICABLES ?

- Ces règles sont élaborées conjointement par la Commission européenne, les États membres et les fédérations professionnelles.
- Elles sont applicables dans l'Union européenne.
 Des discussions sont en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour les harmoniser au niveau mondial.









PRODUIRE EN FRANCE AVEC LA DOUANE

BERCY, 16 OCTOBRE 2014

PROTECTION ET PROMOTION DU « FABRIQUÉ EN FRANCE »

- La douane contrôle à l'importation les « Made in France » frauduleux faisant croire, à tort, à une fabrication effectuée en France.
- La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) contrôle la marchandise une fois celle-ci commercialisée.
- La douane conseille les entreprises dans leur volonté de fabriquer en France et de le valoriser.





LE « MADE IN FRANCE », CE N'EST PAS :

- un marquage qui peut être apposé sans conditions;
- des règles confuses ou détachées des enjeux économiques;
- un droit de propriété intellectuelle ;
- un label privé avec son propre cahier des charges.





COMMENT SAVOIR SI VOTRE PRODUIT EST « FABRIQUÉ EN FRANCE » ?

 Vous pouvez déposer une demande de renseignement contraignant sur l'origine (RCO) à l'adresse suivante :

Direction générale des douanes et droits indirects

Bureau E1 – Cellule origine 11, rue des deux communes 93558 MONTREUIL CEDEX

mel: dg-e1@douane.finances.gouv.fr

Le formulaire de demande et sa notice sont disponibles sur le site Internet de la douane douane.gouv.fr





Nos coordonnées

Direction générale des douanes et droits indirects

Bureau E1 – « Cellule origine »

mel: dg-e1@douane.finances.gouv.fr







MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE



PRODUIRE EN FRANCE AVEC LA DOUANE

BERCY, 16 OCTOBRE 2014



PRODUIRE EN FRANCE AVEC LA DOUANE

Bercy, le 16 octobre 2014



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE











